

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Création d'un aménagement cyclable et piéton entre la côte, le campus équin de Goustranville et Dozulé

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

EPCI Normandie Cabourg Pays d'Auge

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marie LEBATTEUX  
Instructeur autorisation d'urbanisme

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 5 5 6 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté de communes

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - Infrastructure routière c - Piste cyclable Voie verte	Projet de plus de 10 km (11,1km).
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Emprise au sol d'environ 55 000 m <sup>2</sup> (11 000ml de longueur x 5ml largeur) Nomenclature IOTA : 2150, 3220 et 3310

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Création d'un aménagement cyclable et piéton pour relier Dozulé vers la côte en passant par le campus équin de Goustranville. Cette liaison est divisée en 3 sections relatives à différents secteurs traversés et du traitement de la voie envisagé (voir le plan des tracés joint en annexe) :

- Le premier point de départ se situe au nord de l'autoroute A13 au niveau du campus équin de Goustranville pour aller jusqu'à la halte péage de l'A13 à Dozulé. La liaison traverse une zone humide et nécessite la traversée d'un cours d'eau. Il s'agit d'une voie verte.
  - Le second point de départ se situe à Dozulé sur la RD49B rejoignant également la halte péage de l'A13 à Dozulé. Il s'agit d'une voie partagée au départ de Dozulé sur la RD49B puis par un chemin rural "L'abbaye du Royal Pré" débouchant ensuite sur la RD400 (acquisition foncière sur une centaine de mètres à réaliser)
  - Le point d'arrivée envisagé se situe à l'intersection RD400/RD400A rejoignant Dives-sur-Mer d'une part et Cabourg d'autre part. Il s'agit d'une voie verte sécurisée sur les emprises de la RD 400. Ce point d'arrivée s'explique par la restructuration de cette intersection par le Département courant 2023.
- En parallèle, une voie le long des berges de la Dives est envisagée (représentée en pointillés sur l'annexe 1).

## 4.2 Objectifs du projet

La liaison a vocation à relier deux centralités, l'une rurale augeronne (Dozulé) et l'autre littorale (Dives-sur-Mer/Cabourg) en s'appuyant sur le pôle équin de Goustranville.

L'objectif du projet est de favoriser les mobilités douces en créant une liaison sécurisée et directe entre le nord et le sud. Le projet a une vocation utilitaire, le littoral (Cabourg/Dives-sur-Mer/Houlgate) est un bassin d'emploi important, mais également touristique. L'aménagement de cet axe permettra de créer des boucles touristiques et aux communes limitrophes de se raccorder dans le cadre de projets communaux.

Un Schéma Directeur est en cours d'élaboration, cette liaison a été identifiée comme enjeu prioritaire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la partie pôle équin/halte péage : il existe un chemin déjà existant qui a vocation à être utilisé. Des acquisitions foncières, un busage et la création d'une passerelle sont nécessaires. Le chemin existant est à requalifier, le reste est à créer.

Pour la partie Dozulé/halte-péage : il s'agit de marquage au sol et de jalonnement pour la voie partagée, puis concernant la voie verte sur le chemin rural, la mise en place d'un enrobé. Avec une acquisition foncière à réaliser sur un centaine de mètres sur la partie rejoignant la RD400.

Enfin à partir de la halte-péage et le long de la RD 400 : la création d'une voie verte sécurisée à distance de la voie est à réaliser jusqu'à l'entrée de Dives/Cabourg. Cette section nécessite une traversée sécurisée au niveau de la halte-péage. La voie verte va se situer côte Est de la départementale car les délaissés sont les plus larges de ce côté de la départementale. Au niveau du cours d'eau L'encre, la création d'une passerelle est nécessaire. De plus des aménagements ponctuels sont à envisager (mobilier, plantations modifications d'ilôts).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mesure de la fréquentation de cet axe se fera via un comptage.

Les utilisateurs envisagés sont :

- les locaux pour déplacements utilitaires (volonté de changement des comportements) et des déplacements de loisirs
- les saisonniers pour des déplacements liés à l'exercice de leur fonction et aux potentielles difficultés liées à la mobilité (éloignement du logement, absence de voiture)
- les étudiants (150 étudiants sont attendus à Normandie équine vallée) pour un usage sportif/loisirs
- les touristes pour un usage loisirs afin de rejoindre la côte facilement ou bien de découvrir les terres
- les sportifs/touristes : cyclotourisme lié à la Vélo Maritime (ER4)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La police de l'eau est interrogée en parallèle, une autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les rubriques 2150, 3220, 3310

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale	11,1km
Largeur moyenne	entre 3m et 5m selon les zones traversées
Longueur de la passerelle	2 m dans la zone de Goustranville au niveau du premier point de départ et 5 m le long de la RD400

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Goustranville  
Cricqueville-en-Auge  
Dozulé  
Brucourt  
Périers-en-Auge

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0° 09' 55 " 68 Lat. 49° 22' 54 " 59

Point d'arrivée :

Long. - 0° 10' 31 " 64 Lat. 49° 27' 11 " 53

Communes traversées :

Goustranville  
Cricqueville-en-Auge  
Brucourt  
Périers-en-Auge

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 1 "Marais de Brucourt et Goustranville" ZNIEFF Type 1 "Marais de Varville " ZNIFF Type 2 : "Marais de la Dives et de ses affluents "
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) adopté le 16/11/2020. La RD400 est concernée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abords des 500 mètres des monuments historiques "Abords du manoir des Quatre Nations" à Cricqueville-en-Auge
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire zones humides Milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides

			PPR estuaire de la Dives (Dives et Cabourg) Approuvé le 10 août 2021
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux du bajo-bathonien Système aquifères
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit Paysage et terroir : "Le Pays d'Auge" (Cricqueville-en-Auge)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive oiseaux ZPS littoral (à proximité)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de marais
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

				Milieu humide dégradé = 250ml Milieu fortement prédisposé à la présence de zone humide = 140ml
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces naturels (250*3)+(140*3) = 1 170m <sup>2</sup>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les marais

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Nécessité d'une étude Faune/Flore/Habitat pour quantifier chaque fonction et évaluer la perte des fonctionnalités pour compenser les fonctionnalités perdues dans la zone de marais à Goustranville notamment.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création voies douces reprend dès que possible l'existant, soit des chemins existant, soit pas le biais de voie partagée et enfin par l'utilisation de l'emprise de la RD 400.

La zone de marais à Goustranville est cependant la plus impactée. Elle reprend en partie un chemin existant à requalifier mais la création d'une partie de la liaison est nécessaire, de même que la pose d'une passerelle pour le franchissement de canaux. Ainsi la largeur de la voie est limitée autant que possible (en général 5 m pour permettre un croisement confortable).

Compte-tenu de la volonté de limiter au maximum les impacts, l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire à ce titre.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Document Cerfa n°14734 intitulé " informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire "
Annexe 2 : Plan de situation et projet de tracé
Annexe 3 : Photographie datée prise de vue 1
Annexe 4 : Photographie datée prise de vue 2
Annexe 5 : Photographie datée prise de vue 3
Annexe 6 : Photographie datée prise de vue 4
Annexe 7 : Document de travail du Bureau d'études Ingé Infra ayant établi notre Schéma Directeur Voies Douves regroupant les tracés, les impactés environnementaux et les coûts

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DIVES - SOR - MEN

le,

24/03/2022

Signature

MANNIER

